

POLYNESIE FRANCAISE
VILLE DE MAHINA
ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
23.10.2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.

DATE D’AFFICHAGE
23.10.2019

DATE DE SEANCE
29.10.2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	22
Procurations	05
Votants	27
Abstention	01
Suffrages exprimés	27
POUR	26
CONTRE	00

NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
M. Damas TEUIRA	X		
M. Frédéric FRITCH		X	Samuel HEUEA
Mme Tenuhiarii FAUA	X		
M. Bran QUINQUIS	X		
Mme Marie-Pauline COJAN	X		
M. Léonce YEE ON	X		
Mme Vaira OOPA		X	
M. Jacki VERO	X		
Mme Célestine WONG	X		
Mme Chantal KWONG	X		
Mme Marie PAOFAI		X	
M. Yves IZAL	X		
Mme Chestine IRITI	X		
M. Samuel HEUEA	X		
M. Tariu TEHEI	X		
M. Edgar FRITCH	X		
M. Benjamin COLOMBANI		X	Marie-Pauline COJAN
Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA
Mme Lorna OPUTU		X	
M. Jimmy TEAUROA	X		
Mme Vanessa TEMATARU		X	
Mme Orama GOODING	X		
Mme Gloria TEIPOARII	X		
M. Warren AFO	X		
Mme Lucie LUCAS	X		
M. Patrick LEBOUCHER	X		
Mme Marcelle CALMEL	X		
Mme Sandy CHANGUY		X	Marcelle CALMEL
M. Joe MATITAI	X		
M. Hervé TAPUTUARAI		X	Lucie LUCAS
M. James BOURINEAU		X	
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X	
M. Georges TAIMANA	X		

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 11

Madame Célestine WONG, 8ème Adjoint au Maire a été élu secrétaire.



Accordant une subvention à l'Association TAHITI TEAM SURF pour l'accompagnement de Mlle Ynes BALCON aux championnats du monde de surf.

- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février portant statut d'autonomie de la Polynésie Française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premier, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T ;
- Vu le budget de la commune de Mahina ;
- Vu l'avis de la commission développement humain du lundi 28 octobre 2019.

EN SA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2019

- ADOPTE -

Article 1 : Une subvention est consentie à l'Association TAHITI TEAM SURF pour l'accompagnement de Mlle Ynes BALCON aux championnats du monde de surf.

Article 2 : Le montant de la subvention accordée est de : Cinquante Mille Francs (50 000 Xpf).

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement correspondante, ainsi que tout acte à intervenir pour régler les conditions de versement de la subvention ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

Article 4 : La dépense y afférente est imputable au chapitre 65, article 6574.

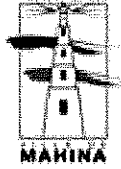
Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le12.11.2019..... et affichage le12.11.2019.....

Le Maire,

Damas TEUIRA



Rapport de présentation

Relatif à un projet de délibération accordant une subvention à l'Association TAHITI TEAM SURF pour l'accompagnement de Mlle Ynes BALCON aux championnats du monde de surf.

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

La présente délibération a pour objet la validation de l'aide financière d'Ynes BALCON habitante de la commune de Mahina depuis son plus jeune âge, par l'intermédiaire de l'AS TAHITI TEAM SURF.

Objet du projet.

- Le projet consiste à participer au financement du déplacement de Mlle Ynes BALCON dans le cadre des championnats du monde de surf junior à HUNTINGTON BEACH du 26 Octobre 2019 au 3 Novembre 2019.

Demande de subvention : 50 000 xpf

Conditions de participation

La commune devra signer une convention de financement avec TAHITI TEAM SURF ASSOCIATION.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Damas TEUIRA

